

Crecques sur l'Atlas des dîmes du chapitre d'Aire
1772
document extrait du Bulletin Communal 2019

CRECQUES SUR L'ATLAS DES DÎMES DU CHAPITRE D'AIRE DE 1772

Nous avons présenté en 2016 la planche de l'Atlas des dîmes des chanoines d'Aire représentant les terres sur lesquelles leur était dû cet impôt à Mametz. Comme beaucoup d'établissements religieux le font à la fin du XVIII^e siècle, le chapitre Saint-Pierre d'Aire fait dresser des cartes de ses possessions, dans le but d'améliorer la perception. Voici une photo de la planche concernant Crecques. Les chanoines sont pragmatiques, seules les limites de leurs dîmes sont précises : des chemins essentiellement, et les terroirs voisins (Mametz et Marthes). Notons la présence d'un secteur sur lequel ce sont les chanoines d'Ypres qui recueillent la dîme, l'une des bornes de cette partie étant un buisson. Une pièce de terre nommée « l'appe-disme », ou « happe-disme », aux confins de Mametz, Marthes et Crecques, a sa dîme perçue d'une manière particulière, elle appartient au premier qui la lève l'ou son nom.

La partie nord est plus riche en détails que la partie sud, et pour cause, c'est la plus habitée. À l'extrême nord la Lys, un peu plus au sud, et comme suivant le même cours, le chemin d'Aire à Théroouanne. La quasi-totalité des maisons, représentées en rouge, sont situées entre les deux, ainsi que l'église. Ces habitations sont situées dans des zones représentées en vert, pour l'herbe, manifestement encloses de haies et d'arbres. C'est ce que l'on appelle des manoirs, amazés quand les enclos sont bâtis, non amazés dans le cas inverse. Au niveau de l'embranchement triangulaire où se trouve actuellement le monument aux morts, au bord de la route d'Aire à Théroouanne, côté sud, se trouve un calvaire. Le nom d'un seul propriétaire est indiqué, celui d'une ferme avec des bâtiments formant un quadrilatère ouvert, la « Maison de Bourdrelle ». Bourdrel est un vieux nom de fermiers et notables de Crecques, toujours bien connu actuellement, comme la ferme de ce nom.

Matthieu Fontaine



Archives municipales Aire sur la Lys

Détail

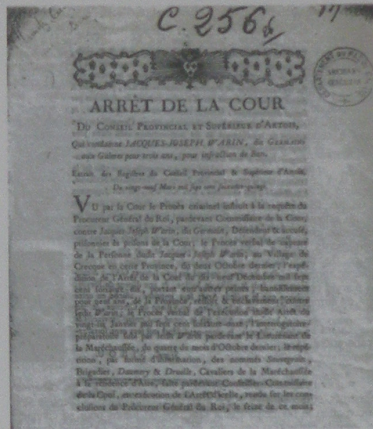
Anecdote villageoise... tirée du Bulletin Communal 2011

1775 - Un habitant de Crecques aux galères

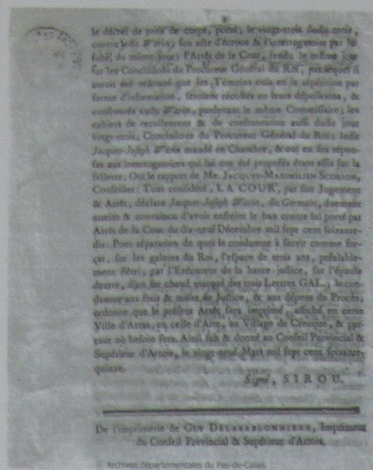
Parfois, un document conservé dans les archives vient sortir de l'oubli des événements depuis longtemps passés, heureux ou pas, concernant des personnages dont la mémoire ressurgit alors. Tel est le cas de celui reproduit ci-dessous.

En 1770, Jacques Joseph Warin, surnommé Germain, de Crecques, est condamné au bannissement pour un motif qui nous est inconnu. Le bannissement est une des peines les plus sévères de la justice d'avant la Révolution française. Elle n'est pas spectaculaire dans son application, pas d'engins de torture, pas de sang répandu. Il s'agit simplement de l'interdiction absolue pour le condamné de continuer à vivre dans les limites du territoire sur lequel il a toujours vécu. Si ce n'est pas la mort physique, c'est en quelque sorte une mort sociale, dans une société où la vie des gens ne se conçoit qu'à l'intérieur d'une communauté sociale, familiale et villageoise. Et lorsque c'est un père de famille qui est condamné, la condamnation touche autant son épouse et ses enfants.

On comprend ainsi dans ces conditions que le condamné puisse rompre son ban, c'est-à-dire revenir malgré la défense qui lui est faite. Germain a pris le risque de revenir. Il a été pris et condamné en 1775 à servir trois ans dans les galères du roi, et donc à vivre une vie galère, la vraie, pas la figurée, celle dont on ne revient que rarement. Ce texte imprimé d'époque est l'arrêt de justice qui le condamne, destiné à être affiché publiquement.



On aimerait toujours savoir ce que sont devenus les protagonistes de telles affaires. Si nous n'avons pas de détails sur le sort de Germain, le hasard nous a fait rencontrer à la lecture d'un acte notarié sa veuve et ses filles, en 1789, quatorze ans après la condamnation.



Celles-ci habitent le quartier commerçant et populaire du Haut-Pont à Saint-Omer, qui est alors un point de rencontre des réfugiés, des victimes de la misère, de ceux qui veulent prendre un nouveau départ. En 1789 donc, les filles Warin et leur mère vendent tous leurs biens de Crecques à Pierre Antoine Prain, marchand de moutons à Rebecques. Par cet acte, dix-neuf ans après la condamnation initiale, cette famille rompt le dernier lien qui la rattache à Crecques.

Matthieu Fontaine



Illustration de navire destiné aux galères. La Réale est un navire amiral des galères de France sous Louis XIV sur lesquelles souffrirent et moururent, notamment, de nombreux protestants, condamnés pour leur foi.

